

FICHE FORMATION BREVET FÉDÉRAL 4^{ème} Degré

OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISÉ

MISSION VISÉES

Le titulaire du brevet fédéral 4^{ème} degré intervient bénévolement au sein d'un club de la Fédération Française de Natation, et a vocation à encadrer une population de sportifs n'ayant pas encore atteint en natation course le plus haut niveau national senior.

Il a pour mission :

- De participer à la conception du plan de développement du club
- De coordonner la mise en œuvre du projet sportif dans sa discipline
- De concevoir un programme d'entraînement nécessaire pour évoluer à un niveau de pratique national Jeunes dans sa discipline
- De conduire une action, du perfectionnement à l'entraînement dans le cadre d'une pratique compétitive de niveau national Jeunes ayant pour objectif d'accéder à un niveau de pratique national dans sa discipline
- De conduire une action de formation
- De participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial
- D'assurer la sécurité des pratiquants de son groupe

PUBLICS ET PRÉREQUIS

PRÉREQUIS D'INSCRIPTION

EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION (EPEF)

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation.

- Age minimum : 18 ans (dans l'année de l'inscription)
- Être Licencié (e) FFN
- Être titulaire du « Sauv'nage » (ENF1) ou du Savoir Nager Sécuritaire ou satisfaire au test d'entrée en formation
- Être titulaire à minima du PSC 1 ou son équivalent
- Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres
- Être titulaire du Brevet fédéral 3^{ème} degré de sa discipline ou du Moniteur Sportif de Natation, ou du BEESAN, ou du BEES 1er natation sportive ou d'un diplôme/titre d'enseignant, ou de la licence STAPS option entraînement sportif spécialité natation et également titulaire du titre d'évaluateur ENF 1 ENF 2 ET ENF 3 de sa discipline.

Le test de sécurité, réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

- Départ libre du bord du bassin ;
- Un parcours en nage libre ;
- Une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre ;
- Une remontée du mannequin jusqu'à la surface ;
- Un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres ;
- La sortie de l'eau de la victime seul ou à deux.

FICHE FORMATION BREVET FÉDÉRAL 4^{ème} Degré

Ce test de sécurité peut être organisé le même jour que le positionnement des stagiaires. Toutefois, seuls les stagiaires ayant réussi le test de sécurité et remplissant l'ensemble des exigences préalables à l'entrée en formation peuvent suivre la procédure du positionnement.

A noter : le candidat ayant satisfait au test de sécurité dans les trois mois précédents le début de la formation est dispensé du test de sécurité obligatoire pour entrer en formation.

Les personnes titulaires du Moniteur Sportif de Natation, à jour de la formation continue, peuvent prétendre à la dispense des UC3 et UC4 du BF4.

MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Les candidats devront s'inscrire via le lien ci-dessous, lien se trouvant sur le site de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Natation : <https://erfan-nouvelleaquitainedenatation.catalogueformpro.com>

Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées à l'adresse suivante : erfan.direction@ffnatationlna.fr avant le 4 octobre 2025.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS À FOURNIR

- Copie de la carte d'identité
- Attestation de la formation initiale PSC1 ou PSE1
- Attestation de la formation continue PSE1
- Extrait de casier judiciaires bulletin N°3
- Extrait de la licence FFN 2025-2026
- L'engagement personnel
- L'engagement des parties
- Photo d'identité (format PDF ou JPEG)
- Certificat médical type FFN de moins de 3 mois

Les documents seront envoyés par mail à l'issu de votre inscription. Mais sont également téléchargeables sur votre espace apprenant DIGIFORMA.

Clôture des inscriptions : 29 septembre 2025

POSITIONNEMENT

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de certification du Brevet Fédéral 4^{ème} Degré et d'autre part, à ses acquis afin d'envisager un allègement ou un renforcement de formation au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire

Date : 11 octobre 2025

Contenus : le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase de présentation collective de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance

FICHE FORMATION BREVET FÉDÉRAL 4^{ème} Degré

- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (si jugée nécessaire)

Cette phase sera organisée en fonction de besoins des candidats, soit dans le cadre d'une auto-évaluation soit dans le cadre d'un entretien qui sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

L'auto-évaluation s'appuiera sur la phase 1 avec un support composé de questionnement simple.

L'entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- Un relevé des souhaits du stagiaire
- Un bilan de ses expériences vécues,
- Une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation apportera les compétences suivantes dans le champ de la FFN :

- De participer à la conception du plan de développement du club
- De coordonner la mise en œuvre du projet sportif dans sa discipline
- De concevoir un programme d'entraînement nécessaire pour évoluer à un niveau de pratique national Jeunes dans sa discipline
- De conduire une action, du perfectionnement à l'entraînement dans le cadre d'une pratique compétitive de niveau national Jeunes ayant pour objectif d'accéder à un niveau de pratique national dans sa discipline
- De conduire une action de formation
- De participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial
- D'assurer la sécurité des pratiquants de son groupe

LES COMPETENCES VISÉES

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques permettant aux stagiaires d'être capable de :

- Connaître le fonctionnement du club
- Participer à la promotion et au développement des actions du club
- Manager une équipe
- Concevoir une action de formation
- Assurer le suivi sportif de son groupe

FICHE FORMATION BREVET FÉDÉRAL 4^{ème} Degré

- Encadrer un groupe de mineurs en déplacement avec nuitée
- Mobiliser de façon pertinente les connaissances scientifiques dans la conception du projet d'entraînement
- Assurer la sécurité des pratiquants

LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, les 5 blocs de compétences de la formation avec les contenus suivants :

UC 1 : Participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial

- Gestion d'un groupe en compétition
- Le fonctionnement du club
- La coordination de la mise en œuvre d'un projet et d'une équipe
- La communication
- La conduite d'une action de formation

UC 2 : Encadrer en mobilisant les connaissances scientifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté en vue d'une pratique compétitive pour des jeunes de niveau national

- Gestion d'un groupe en compétition
- La conception d'un programme d'entraînement
- La séance d'entraînement
- La mobilisation des connaissances pour la conduite de l'activité
- La mobilisation des connaissances pour la conduite de l'activité
- La mobilisation des connaissances règlementaires

UC 3 : Maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités

- La sécurité
- L'encadrement de la natation course

UC 4 : Coordonner la mise en œuvre du projet sportif en natation course

- La coordination de la mise en œuvre d'un projet et d'une équipe
- Accompagnement des BF1, BF2 et BF3, tutorat

ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

La formation au Brevet fédéral 4ème degré natation course est organisée par une ERFAN en partenariat avec l'INFAN et la Direction Technique Nationale de la Fédération française de natation.

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Nouvelle-Aquitaine a été habilité par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation.

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Date du positionnement
16/10/25 au 26/06/26	8 mois	29 septembre 2025	11 octobre 2025

FICHE FORMATION BREVET FÉDÉRAL 4^{ème} Degré

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Du 16 octobre 2025 au 31 mai 2026 avec alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties du 11 octobre 2025 au 31 mai 2026.

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

Les formations en centre sont positionnées sur les week-ends afin d'accueillir des stagiaires scolarisés ou poursuivant des études universitaires.

Des journées de formation en centre peuvent être positionnées sur les petites vacances.

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire de la formation	
Formation en centre	Formation en alternance
167 heures	195 heures
UC1 1	
27 heures	
UC2 2	
99 heures	
UC3 3	
17 heures	
UC 4	
24 heures	
Accompagnement en déplacement :	
	40 heures

Dispense : Les personnes titulaires du Moniteur Sportif de Natation, à jour de la formation continue, peuvent prétendre à la dispense des UC3 et UC4 du BF4.

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

Calendrier communiqué en septembre.

Calendrier prévisionnel de la formation susceptible d'être modifié en fonction du calendrier sportif.

HORAIRES DE FORMATION

En centre de formation le face à face pédagogique : 9h00-12h / 13h00-17h00 soit 7 heures (horaires susceptibles d'être décalés en fonction de la disponibilité des lieux de formation).

En entreprise (en club) : heures réparties sur la semaine et le week-end en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

FICHE FORMATION BREVET FÉDÉRAL 4^{ème} Degré

SESSION DE FORMATION

Formation en groupes limités à 25 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

- ERFAN Nouvelle-Aquitaine-Maison régionale des sports-2 avenue de l'Université-33400 Talence
- VISIO

Centres aquatiques pédagogiques

- Stade Nautique de Mérignac-Avenue Truc-33 700 Mérignac

LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

Structures d'alternance :

- L'alternance se déroulera dans une structure club agréée Fédération française de Natation.
- Si la structure ne mettait pas en place toutes les activités nécessaires, il serait possible de compléter ces dernières dans une autre structure.
- Le candidat propose une (des) structure(s) lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le responsable pédagogique de l'ERFAN ou son représentant et le candidat à partir du positionnement.
- Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation

LE TUTORAT

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle) ici au moins titulaire du Brevet fédéral 4ème degré.

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.

MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

FICHE FORMATION BREVET FÉDÉRAL 4^{ème} Degré

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif. Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
- Pratique en bassin
- Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
- Recadrage et actions de remédiation
- Travaux collaboratifs en sous-groupes
- Acton de Formation en Situation de Travail

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours :

- Salles de cours accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Vidéo projecteur
- Tableau papier
- Connexion internet

Centres aquatiques :

- Plusieurs bassins de natation de 25 mètres
- Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques :

- Exercices pratiques
- Présentation Powerpoint
- Supports multimédias
- QCM
- Drive (DIGIFORMA)

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

- Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
- Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
- Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
- Utilisation d'un livret du stagiaire dématérialisé.
- Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance

FICHE FORMATION BREVET FÉDÉRAL 4^{ème} Degré

- Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires.

- Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
- Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
- Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
- Grille de certification de la FFN

ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives.

En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 4 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 4 UC a lieu lors du jury plénier qui se déroulera à l'issue de l'ensemble des certifications et qui sera organisé par l'INFAN et la Direction Technique Nationale de la Fédération française de natation.

Possibilité de ne suivre et valider que **certaines Unités Capitalisables** notamment pour les titulaires de diplômes ouvrant droit à dispenses, comme le MSN. (Nous contacter pour plus de renseignements : direction.limoge@ffnatationlna.fr ou coordonnateur.erfan@ffnatationlna.fr)

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc.).

Pour toutes les épreuves d'évaluation certificative, les commissions d'évaluation sont composées de deux personnes dont :

- Un représentant de l'ERFAN ou de l'INFAN,
- Le DTN ou son représentant
- Les membres de chaque commission d'évaluation sont proposés par l'ERFAN ou l'INFAN et leur désignation est validée par le Directeur Technique National.

Épreuve 1 - Dossier

Certification de l'UC1 : la certification prendra la forme d'un dossier portant sur les expériences vécues par le stagiaire dans le cadre de sa participation au fonctionnement du club.

Épreuve 2 - Épreuves pédagogiques

Certification de l'UC2 : La certification s'articule autour de trois étapes

- De la mise à disposition du plan d'entraînement des séances et du plan d'entraînement.

FICHE FORMATION BREVET FÉDÉRAL 4^{ème} Degré

- De la préparation d'une fiche séance et de la conduite d'une séance sur son groupe d'entraînement.
- D'un entretien à la suite de la séance d'entraînement portant sur la conception, la conduite, l'évaluation d'un programme d'entraînement et de sa séance.

Épreuve 3 - Épreuve pratique et entretien

Certification de l'UC3 : elle est composée de trois épreuves pratiques

- Étape 1 : Test de sécurité.
- Étape 2 : Entretien d'une durée de 10' maximum portant sur les modalités techniques de la natation course et les risques liés à la pratique.

Épreuve 4 - Dossier

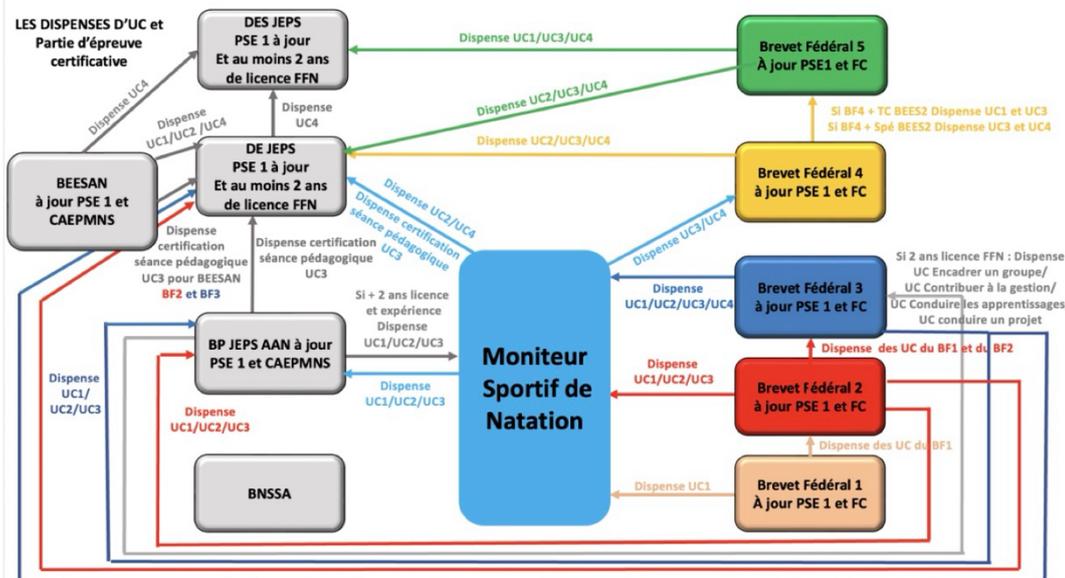
Certification de l'UC 4 : la certification prendra la forme d'un dossier portant sur les expériences vécues par le stagiaire dans le cadre de la coordination de la mise en œuvre du projet sportif de sa discipline au sein de son club.

ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

EQUIVALENCES ET DISPENSE

Le Brevet Fédéral 4 est un diplôme non professionnel qui permet d'obtenir l'équivalence de 3 UC sur 4 du DEJEPS.

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS



- * EPEF : exigences préalables à l'entrée en formation
- * EPMSF : exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- * BNSSA : brevet national de sécurité et sauvetage aquatique
- * BF : brevet fédéral
- * FFN : Fédération française de natation
- * BPJEPSAAN : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « activités aquatiques et de la natation »
- * DEJEPS : diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- * DESJEPS : diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- NC : mention natation course
- NS : mention natation synchronisée
- PL : mention plongeon
- WP : mention water-polo

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour toutes les personnes titulaires du Moniteur sportif de natation afin de leur permettre de conserver les prérogatives d'activités du Moniteur sportif de natation.

Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

FICHE FORMATION BREVET FÉDÉRAL 4^{ème} Degré

Exemple : j'obtiens mon Brevet Fédéral 4^{ème} Degré le 15 juin 2021, la date d'Édition de mon diplôme est le 20 septembre 2021, je dois suivre la formation continue avant le 31 décembre 2023.

Pour s'inscrire à la formation continue, la personne doit être licenciée au sein d'un club de la FFN.

La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Moniteur sportif de natation est soumise au suivi de la formation continue.

Cette formation continue comprend :

- 3 heures sur une partie « sauvetage et sécurité » :
- En piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique à partir de cas concrets de simulations d'accidents, 4 heures sur une partie « connaissances pédagogiques » correspondant au niveau de compétences du Moniteur sportif de natation.

D'autre part, le titulaire du titre de Moniteur sportif de natation doit suivre chaque année la formation continue du PSE 1 afin de conserver ses prérogatives d'exercice.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« *Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

Aucun aménagement ne peut être mis en place, notamment pour les épreuves de certification, sans cette demande officielle. En tant que certificateur, la FFN est seule habilitée à accorder des aménagements de ses épreuves de certification.

ACCOMPAGNEMENT

Une fois la demande soumise via le Google Form, un entretien est organisé entre le candidat, le responsable de formation et la référente handicap, afin d'évaluer les aménagements possibles en fonction des besoins spécifiques. **Désormais, l'avis médical est sollicité au cas par cas, après étude du dossier**, et est accompagné d'un courrier d'information destiné au médecin référent, précisant les attentes liées à la formation et/ou aux épreuves de certification.

Lien Google Form : <https://forms.gle/YJxwe3Ks5HoNksBZ6>

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.

FICHE FORMATION BREVET FÉDÉRAL 4^{ème} Degré

2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement**, un certificat médical descriptif, à la Direction Technique Nationale.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) pour remplir le certificat médical.
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. La FFN rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision de la FFN est notifiée.

Attention : **Cette procédure ne dispense pas du positionnement à réaliser auprès de votre ERFAN**, mais elle est indispensable à l'évaluation de l'adaptation « raisonnable ». Le caractère raisonnable s'entend notamment (mais pas seulement), dans nos formations, comme la capacité de la personne à répondre aux exigences de sécurité propres aux métiers des AAN.

TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Frais de gestion 30€			
Parcours	Taux horaires	Heures	Tarif
Parcours complet	12€	167 heures	2004€
Parcours allégé	12€	126 heures	1512€

Il est possible d'échelonner le coût de la formation sur la totalité de la durée du parcours de formation (sans surcoût)

Les autres frais (déplacements, dîners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO ou autre financeur).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un **devis personnalisé** en contactant directement l'ERFAN par :

- Madame PICHOUT Aurélie : comptabilite@ffnatationlna.fr

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

FICHE FORMATION BREVET FÉDÉRAL 4^{ème} Degré

	Vous êtes salariés ?	Vous êtes demandeur d'emploi ?	
✓	PEC - Parcours Emploi Compétences	Plan de Développement des Compétences	✓
✓	PEC Sésame	Action individuelle - OPCO	✓
✓	PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant	Autofinancement	✓
✓	Aides Individuelles à la Formation	AGEFIPH	✓
✓	AGEFIPH		✓
✓	Autofinancement		✓

CONTACTS

- Adresse ERFAN Nouvelle-Aquitaine : **2 Avenue de l'Université 33400 Talence**
- Service comptabilité : **Aurélie PICHAUT** comptabilite@ffnatationlna.fr
- Agent de développement : **Anthony PANNIER** : erfan.coordonnateur@ffnatationlna.fr
- Directrice ERFAN : **Guilhaine LAURENCIER-SEBILLOTTE** : erfan.direction@ffnatationlna.fr
- Site internet : <https://www.erfanlna.fr>

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

- Référent ERFAN : **Stéphane CHEF** : secretaire@ffnatationlna.fr
- Référent administratif : **Guilhaine LAURENCIER-SEBILLOTTE** : erfan.direction@ffnatationlna.fr
- Référent Comptabilité : **Aurélie PICHAUT** : poitiers@ffnatationlna.fr
- Référent pédagogique : **Guilhaine LAURENCIER-SEBILLOTTE** : erfan.direction@ffnatationlna.fr
- Référent formation BF4 : **Anthony PANNIER** : erfan.coordonnateur@ffnatationlna.fr
- Référent Handicap : **Guilhaine LAURENCIER-SEBILLOTTE** : erfan.direction@ffnatationlna.fr

INDICATEURS DE RÉSULTATS NATATION COURSE

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite	Taux d'abandon	Taux de rupture de contrat	Taux de satisfaction
24-25	5	100,00%	0,00%	0,00%	100,00%
23-24	10	90,00%	0,00%	0,00%	100,00%
22-23	11	100,00%	0,00%	0,00%	100,00%
21-22	1	100,00%	0,00%	0,00%	100,00%
20-21	4	80,00%	0,00%	0,00%	90,00%

FICHE FORMATION BREVET FÉDÉRAL 4^{ème} Degré

INDICATEURS DE RÉSULTATS WATER-POLO

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite	Taux d'abandon	Taux de rupture de contrat	Taux de satisfaction
22-23	2	100,00%	0,00%	0,00%	100%
21-22	4	80,00%	0,00%	0,00	100%
20-21	1	100,00%	0,00%	0,00	80%

INDICATEURS DE RÉSULTATS NATATION ARTISTIQUE

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite	Taux d'abandon	Taux de rupture de contrat	Taux de satisfaction
23-24	1	100,00%	0,00%	0,00%	100,00%
22-23	1	100,00%	0,00%	0,00%	100,00%

Mis à jour le 11/07/2025